



Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons à la phase définitive de l'orientation de votre enfant.

Cette période comprend 2 procédures, la procédure d'orientation et la procédure d'affectation. Il est important que vous suiviez dans l'ordre, précisément les démarches expliquées ci-dessous :

Démarche de procédure d'orientation

Collège Paul Verlaine

Rue des Gémeaux
62223 Saint-Nicolas-Lez-Arras

Dossier suivi par
Dominique CROZAT

Téléphone
03 21 55 48 86

Télécopie
03 21 50 80 30

Courriel
ce.0623014p@ac-lille.fr

<https://college-paul-verlaine-saint-nicolas.62.ac-lille.fr>

- Vous avez saisi sur Télé Service les intentions avant les conseils de classe du deuxième trimestre. Ces intentions ont été étudiées et un avis provisoire du conseil de classe a été formulé. Cet avis est visible sur Télé Service. **Vous devez en prendre connaissance puis surtout valider pour passer à l'étape suivante** (opération normalement déjà effectuée).
- L'étape suivante est la saisie des vœux d'affectation de la famille avant les conseils de classe du 3^{ème} trimestre pour le **mercredi 14 mai dernier délai**.

Les vœux d'affectation seront étudiés lors des conseils de classe du 3^{ème} trimestre qui auront lieu du **lundi 19 au mardi 27 mai 2025**.

Si la saisie sur Télé Service est impossible, merci de vous rapprocher du professeur principal.

Pour les étapes suivantes, sont joints :

1. Fiche de recensement des vœux à compléter – A l'issue de la 3^{ème} pour **préparer** l'affectation et la future saisie sur Téléservice. Cette fiche est à retourner au professeur principal qui étudiera les vœux formulés et apportera ou pas au verso des recommandations. La préparation peut se faire dès le 4 avril, le serveur téléservice est ouvert pour découvrir l'offre de formation sans en faire la saisie.
2. Saisie des vœux d'affectation sur Téléservice **du 05 au 14 mai**, les conseils de classe débutant le lundi 19 mai.

Quelques recommandations :

- Jusqu'à 10 vœux possibles sur l'académie de Lille + 5 vœux hors académie si nécessaire.
- En lycée professionnel, **il faut saisir au minimum 3 vœux** (hors apprentissage) pour sécuriser l'affectation.
- Si souhait d'une formation par apprentissage, il est fortement conseillé de se positionner aussi sur 2 à 3 vœux en formation initiale, le seul vœu par apprentissage n'est pas suffisant, **il sera positionné à la fin des vœux**.
- Pour une orientation en 2de générale et technologique, il faut **obligatoirement** saisir le lycée de secteur.
- Les options facultatives en 2nd GT seront à noter uniquement sur le dossier d'inscription du lycée d'accueil après les résultats de l'affectation.
- Si souhait d'une admission en internat, merci de contacter le professeur principal qui vous transmettra le formulaire à compléter (**pour le vendredi 02 mai 2025 au plus tard**).
- Les **procédures particulières pour orientation en lycée professionnel** sont en cours de traitement avec le professeur principal. Cela concerne principalement les LP des travaux publics à Bruay la Buisnière, métiers de la sécurité à Béthune, St André lez Lille et Hénin Beaumont, ainsi que les baccalauréats professionnels en partenariat avec la Marine nationale (LP Savary-Ferry). Merci de contacter urgemment le professeur principal si aucune démarche pour ces formations n'a été mise en œuvre jusqu'à ce jour.
- Sur le guide « Proch' Orientation », les vœux 2de Pro famille de métiers sont précisés pour le BAC professionnel envisagé. En effet une 2de Pro « famille des métiers » permettra à l'élève de découvrir les différentes spécialités au sein d'une même famille avant un positionnement sur une spécialité précise.
- Toutes les formations agricoles publiques et privées de l'académie sont dorénavant intégrées dans la procédure.
- Les demandes d'entrée dans un établissement privé doivent **obligatoirement** être saisies dans l'ordre de préférence des familles.
- Votre enfant bénéficie d'un bonus automatique :
 - de 7500 points pour les élèves de 3^{ème} SEGPA ou 3^{ème} ULIS sur certains vœux de CAP
 - de 8000 points sur le vœu 2de GT générique du lycée de secteur.

- Votre enfant peut bénéficier d'un bonus supplémentaire pour une entrée en 2de générale et technologique dans un lycée hors secteur :

- 3000 points si l'élève est porteur d'un handicap avec un PPS
- 2000 points si l'élève est boursier
- 250 points si l'élève à un frère ou une sœur est déjà scolarisé (e) dans l'établissement demandé.

Pour une de ces trois situations de bonus supplémentaire, il faut demander le **formulaire spécifique** au professeur principal et lui **remettre complété avant le jeudi 22 mai 2025**.

- Votre enfant peut bénéficier pour des situations particulières au motif de situations médicale, sociale et handicap, d'un traitement pour l'affectation par les services de la DSDEN (Inspection Académique **-(9999 points)** dans le cadre d'une demande d'entrée en 2de générale hors secteur (formulaire à réclamer au professeur principal et à lui **remettre complété** et signé **avant le jeudi 22 mai 2025**. Tout déménagement prévu sur cette fin de période doit être signalé au professeur principal, cela peut avoir une importance capitale pour l'affectation de votre enfant.

Au final, la consultation individuelle des résultats de l'affectation sera possible pour les élèves via Télé Service à partir **du 27 juin 2025 après midi**. Une notification d'affectation sera donnée par le lycée d'accueil vous invitant à venir retirer le dossier d'inscription ou à vous inscrire en ligne.

Je suis désolé de la quantité d'information à se saisir à la lecture de ce courrier mais les procédures d'orientation et d'affectation demandent la plus grande précision possible, cela conditionne l'avenir de votre enfant.

N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur principal qui vous guidera pour ces procédures. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

D. CROZAT

